

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026119 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/06/2026

Objet : APPROBATION PROJET DE RECHERCHE LE PETIT CAMION

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 06/07/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=119 Approbation projet de recherche le Petit Camion.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260629-2026119-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/07/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du vingt-neuf juin à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 22 juin 2026.

Étaient présents : HEBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Emilienne

Étaient excusés :

OBJET : **Approbation - projet de recherche "le Petit Camion"**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-29 et L. 1424-30 ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée ;

Considérant la décision attributive d'aide n° ANR-24-CE39-2487-04, signée électroniquement par l'agence nationale de la recherche le 19 février 2025 ;

Considérant le règlement financier de l'ANR relatif aux modalités d'attribution des aides et ses annexes ;

Considérant la lettre de retrait de INRIA du 31 mars 2026 ;

Le SDIS 31 s'est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche active de développement de l'intelligence artificielle au service des missions de sécurité civile.

L'une de ces démarches est conduite en coopération avec un consortium de plusieurs partenaires, amenés à évoluer durant la période dudit projet, dont l'université d'Avignon, l'université Paul Sabatier Toulouse III et le SDIS 31.

Dans ce contexte, un projet de recherche à l'agence nationale de la recherche (ANR), intitulé « Le Petit Camion », a été déposé courant 2024. L'objet scientifique de ce projet est de « limiter l'occurrence de biais attentionnels dans les centres de traitement de l'alerte ».

Par décision du 19 février 2025 n° ANR-24-CE39-2487-04, ce projet a été retenu avec un financement global de 720 000 €. De ce fait, le SDIS 31 s'est vu attribuer, en sa qualité de bénéficiaire, une aide d'un montant maximum prévisionnel de 119 742,50 € pour une durée de 48 mois à compter du 1^{er} octobre 2024.

Le projet est piloté par l'université d'Avignon.

06 JUIN 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

L'aide financière sera versée en cinq tranches selon le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Premier versement à la date de signature de la présente décision	23 948,00 €
Deuxième versement à partir du 01/10/2025	23 948,00 €
Troisième versement à partir du 01/10/2026	23 948,00 €
Quatrième versement à partir du 01/10/2027	23 950,50 €
Solde, versement conditionné à la fourniture des documents suivants : - Relevé final des dépenses validé par l'ANR - Compte-rendu de fin de projet validé par l'ANR - Plan de gestion des données mis à jour Autre(s) livrable(s) éventuel(s) : - Récépissé de déclaration de due diligence pour l'utilisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées - Accord de consortium validé par l'ANR	23 948,00 €

Conformément aux dispositions de la décision attributive d'aide et du règlement financier de l'ANR, un accord de consortium est en cours de rédaction.

Compte tenu du périmètre de ce projet, le transfert et le traitement des données à caractère personnel, en particulier des données relatives aux requérants, doivent être opérés dans le strict respect du RGPD et de la loi informatique et libertés. Les modalités seront précisées dans l'accord de consortium sur la base :

- D'une minimisation des données collectées,
- D'une anonymisation ou pseudonymisation préalable à tout partage,
- Du maintien de la qualité de responsable de traitement par le SDIS pour les données qu'il produit,
- De l'association du délégué à la protection des données du SDIS 31 et inscription des traitements concernés au registre des activités de traitement.

C'est dans ce contexte, qu'au-delà de l'accord relatif à la décision attributive d'aide ANR n° ANR-24-CE39-2487-04 du 19 février 2025 portant attribution d'une aide de 119 742,50 € au titre du projet de recherche « Le Petit Camion » sur la période du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2028 et au principe du transfert et du traitement de données à caractère personnel dans le cadre du projet à venir qu'il est demandé d'autoriser le président à signer tous documents (convention, contrat, protocole...) utiles et associés à l'avancée de ce projet.

ENTENDU le rapport de Lcl Sylvain GERGAUD,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISENT le président du conseil d'administration à signer tous les documents utiles et associés à l'avancée de ce projet.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **06 JUL. 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • **www.sdis31.fr**

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex